

Introduction

L'invention de la citoyenneté sur les marchés de la Révolution

La Révolution française a déjà quatre ans lorsque, le 2 janvier 1794, un groupe de femmes en tabliers et en sabots se présente devant la Convention nationale et y demande la parole. Ce n'est pas la première fois que ces femmes des marchés parisiens, connues sous le nom de Dames des Halles, s'adressent aux députés. Trois mois après la prise de la Bastille, elles ont organisé une marche vers le château de Versailles à la tête de plusieurs milliers de femmes. Le lendemain, forte de leur requête au roi à qui elles réclamaient du pain, de leur appel à l'Assemblée constituante et de leur mobilisation de la garde nationale, elles rentraient triomphalement dans Paris, munies de pain et accompagnées du monarque en personne. En cette année de 1794 où la crise politique fait rage, les femmes des marchés s'appuient sur leur réputation patriotique de « citoyennes des Halles » pour interpeller les députés siégeant devant elles. Elles sont venues pour défendre Jean-Jacques-Claude Vizon, inspecteur du marché aux poissons où elles travaillent : reconnu coupable de propos contre-révolutionnaires, il encourt la déportation. Vizon dispose des services d'un avocat, mais c'est la puissance de la harangue des Dames des Halles à la barre qu'est la tribune législative qui convainc les députés de réexaminer son cas¹.

C'est en faisant valoir la triple légitimité que leur confèrent les services qu'elles rendent à leurs concitoyens à titre professionnel, la mobilisation patriotique dont elles font preuve et le travail qu'elles accomplissent en tant que femmes que les Dames des Halles entendent appuyer leur revendication et établir l'innocence de Vizon. Leur discours commence par un éloge de l'armée, victorieuse des envahisseurs espagnols et anglais à Toulon. Elles y rendent hommage aux soldats tombés au combat, s'engageant à venir en aide aux veuves et aux orphelins sur leurs propres deniers. Dans une allusion aux maigres profits qu'elles tirent de leur commerce de bouche, les Dames des Halles font observer que leur « modique offrande » représente « une

1. AN C 287 n° 866, pièce 3, L-G Calner, défenseur officieux de Vizon et défenseur gratuit des prisonniers indigents.

portion du fruit de leurs pénibles épargnes » ou « travail² ». Se réclamant avec force de l'autorité que leur confère leur statut de citoyennes engagées, de mères et d'épouses, elles font valoir que « les femmes du 5 octobre, les mères, les Espouses d'entant de Volontaires armés en faveur de la liberté, n'élèveraient pas aujourd'hui la voix en faveur de Vizon, si Vizon n'était pas un ami de la liberté ». Et de citer, au titre de ses « vertus », ses qualités de « bon citoyen, bon fils », subvenant « par son travail » aux besoins de son père âgé et des deux fils de son frère. Soutenant qu'il se montre aussi, vis-à-vis d'elles, « un bienfaiteur, un père », les Dames des Halles entreprennent d'expliquer que l'un des collègues de Vizon sur le marché l'a dénoncé après une dispute. Son commentaire sur « la rareté du pain » était « plus indiscret que criminel ». En ordonnant la libération de Vizon, les conventionnels lui permettraient de reprendre l'inspection du poisson et, soulignent-elles, rendraient « à la société un citoyen qui n'est pas indigne de la faveur³ ».

Au point culminant de leur plaidoyer, les Dames des Halles décrivent leur requête comme un droit acquis en contrepartie de leur engagement civique, haranguant ainsi les conventionnels : « Représentants du Peuple, elles qui ont chassé le tyran de son repaire de Versailles ont peut-être acquis quelques droits auprès de vous ; elles osent réclamer ces droits aujourd'hui leur vœu n'aura pas été entendu en vain⁴. » Se rendant à leurs arguments, les députés se décident à revenir sur leur décision concernant le sort de Vizon⁵. Pour les Dames des Halles, leur activité professionnelle, leur mobilisation de citoyennes et les tâches qu'elles accomplissent en vertu de leur genre concourent à justifier leur appartenance pleine et entière à la société et leurs revendications à l'égard de l'État. Leur conception de la citoyenneté rencontre le plein assentiment de leurs camarades révolutionnaires, y compris des députés qui approuvent ces « citoyennes des Halles⁶ ».

Cet épisode compte parmi les nombreuses occasions où les femmes des marchés, et les marchés, ont pesé sur le cours de la politique et de l'économie au sein de la capitale. Les Halles, en leur qualité de marchés parisiens principaux, représentent alors un haut lieu de l'ordre et de l'opinion publics. C'est d'elles que les 650 000 Parisiens dépendent pour leur approvisionnement quotidien en denrées alimentaires⁷. Par le terme de « Halles », on entend le plus souvent les marchés centraux parisiens et les

2. *Ibid.*, *Journal de la Montagne*, 14 nivôse an II, n° 54, réimprimé dans AP 82 : 583, 13 nivôse an II.

Le *Journal de la Montagne* remplace « économies » par « travail ».

3. AP, 13 nivôse an II, 82 : 583 ; AN C 287, n° 866, pièce 3.

4. AN C 287 n° 866, pièce 3.

5. Vizon semble avoir retrouvé son poste d'inspecteur du poisson, bien que son nom ait disparu des papiers de la Convention. En 1800, cinq des six caisses des facteurs relevaient de ses attributions. AdP D.Q¹⁰ 482, marée de la Halle, enquête sur la compagnie Vison [*sic*], an VII-an IX.

6. Les Dames de la Halle se désignent comme « citoyennes des Halles » à six reprises dans leur adresse.

7. LACROIX Sigismond (dir.), *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, séries I, t. 1, New York, AMS Press, 1974, p. VIII.

divers lieux couverts connexes, qui accueillent un commerce d'une ampleur considérable. Pour la seule année 1789, les Parisiens consomment ainsi quelque 78 000 000 œufs, dont la plupart arrivent *via* les marchés centraux. Là, les Dames des Halles proposent légumes, poissons, beurre, œufs et fruits sur des étals. Elles opèrent en détaillantes, divisant les chargements de vivres en provenance de la campagne pour les revendre par petits lots aux consommateurs. Ce commerce, en usage aux Halles depuis le XIII^e siècle, date de l'autorisation accordée par Louis IX aux femmes nécessiteuses, à titre de charité, d'exercer le commerce de détail. Liées par des privilèges communs, les Dames des Halles cultivent une identité confinant à l'appartenance corporative⁸. Lorsqu'éclate la Révolution, cela fait déjà cinq siècles que les Parisiens ont coutume de compléter leur régime de pain par les denrées qu'elles leur procurent. Sur une superficie de 6 000 mètres carrés, on se presse autour des quelque 1 000 marchandes qui vantent leurs légumes depuis leur étal, s'approchent des chalands munis de leurs plateaux de poisson et marchandent des légumes sous des parasols⁹. Les clients affairés sillonnent la vaste place, se frayant un chemin entre les pavillons et s'engouffrant dans les boutiques, en quête d'une bonne affaire ou d'une marchande de leur connaissance disposée à leur faire crédit contre une reconnaissance de dette. Intimement liées aux rythmes de la province, les Dames des Halles relient les Parisiens à la campagne par le biais de chaînes d'approvisionnement alimentaire et de réseaux de prêts. Le commerce parisien en poissons, œufs, légumes, beurre et fromage ne subsisterait pas sans leurs services de vente au détail.

Si, la plupart du temps, l'expression « Dames de la Halle » désigne les marchandes exerçant leur activité sur les marchés centraux, elle englobe également les vendeuses opérant sur les marchés mineurs¹⁰. Paris compte alors plusieurs marchés satellites, tels que la place Maubert et le marché

8. MARION René, *Les Dames de la Halle: Community and Authority in Early Modern Paris*, thèse d'histoire, université Johns Hopkins, 1994, p. 21, 162. La thèse de Marion demeure l'étude la plus détaillée des Dames de la Halle avant la Révolution. L'étude de Jeanne d'Orliac des Dames de la Halle de 1181 à 1939 en offre une brève esquisse. L'ouvrage de Dominique Godineau analyse leur relation avec les clubs féminins. Néanmoins, le présent ouvrage représente la première étude d'ensemble des Dames des Halles sous la Révolution. ORLIAC Jehanne d', *Les Dames de la Halle*, Paris, Éditions Francex, 1946; GODINEAU Dominique, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1988.

9. Calcul des mètres carrés d'après AD 75, D.Q¹⁰ 39, bureau des 3^e et 4^e arrondissements. « Les droits qui se percevaient anciennement, qui se perçoivent actuellement dans les différentes communes de la République à raison des foires et marchés. »

10. Ainsi existe-t-il une pétition signée des Dames Dupray du marché Saint-Paul, Reine D'Ongrie du marché d'Aguesseau, Genti du marché des Quinze-Vingts, et Doré des Halles centrales : AN C 128, n° 435, « Adresse de reconnaissance et de dévouement à l'Assemblée nationale par les Dames des divers marchés de la capitale ». Sous la Révolution, c'est généralement le singulier « la Halle » qui est employé pour désigner le marché central. Cependant, on désigne également comme « les Halles » l'ensemble des marchés (légumes, poisson, tissus, etc.) du marché central. Par ailleurs, « les Halles » peut aussi désigner l'ensemble des marchés disséminés dans la ville.

des Quinze-Vingts¹¹. Exerçant les mêmes métiers que leurs congénères des Halles, les vendeuses présentes sur ces marchés se voient aussi désigner de la même façon à partir du milieu du XVIII^e siècle¹². Aussi l'appellation « Dames de la Halle », se rapportant en principe à un marché concentré dans une seule halle, devient-elle impropre. Pour rendre plus fidèlement compte de la situation des détaillantes des différents marchés parisiens, cet ouvrage les désigne sous le nom de « Dames des Halles ». En vertu de la législation révolutionnaire, seules les personnes démunies peuvent s'assurer une place sur les marchés publics; la plupart des Dames des Halles disposent donc de moyens modestes. Néanmoins, l'identité de cette communauté est façonnée davantage par des caractéristiques telles que le patrimoine, les réseaux commerciaux et le milieu culturel que par les dispositifs réglementaires en vigueur. Les Dames des Halles font appel aux mêmes fournisseurs; elles ont recours au même type de crédit et à la même monnaie. Outre les barils de poisson et les paquets de beurre, elles échangent ressources, ragots et insultes. Fières de leur héritage, elles marquent leur identité collective par l'emploi d'un idiome distinctif. Associant des pronoms singuliers à des verbes conjugués à la première personne du pluriel (comme dans la devise « Je sommes tous égaux¹³ »), elles brouillent les frontières discursives entre les individus et le groupe. La collectivité subsume l'individualité des Dames des Halles, et c'est par la voix d'une unique Dame que s'exprime leur collectif tout entier. À la fois individus et membres d'un corps, les Dames des Halles reflètent les rapports entre les citoyens et le corps politique.

Les Français célèbrent les Dames des Halles comme le symbole par excellence du peuple, ce qui confère aux commerçantes une influence politique exceptionnelle. Sous l'Ancien Régime, les Dames des Halles représentaient le tiers état lors des rituels royaux entourant les naissances, les baptêmes et les fêtes. Chargées d'incarner les sujets reconnaissants, elles y adressaient des compliments au roi, qui leur rendait hommage à son tour en reconnaissant leur rôle crucial dans l'alimentation de sa capitale. Pendant des siècles, elles ont fait l'objet de représentations littéraires, théâtrales et iconographiques où le public parisien les identifiait en un clin d'œil. Le répertoire gestuel caractéristique et l'argot des Dames des Halles permettaient de les reconnaître à coup sûr. Aux yeux des citoyens, elles sont restées les représentantes traditionnelles des classes populaires tout au long du XVIII^e siècle.

11. Les Dames de la place Maubert traversent la Seine pour se fournir auprès des marchandes des Halles. MARION Rene, *Community and Authority*, p. 120.

12. Les Dames des Halles sont trop nombreuses pour former un bloc monolithique. Elles ne se présentent pas individuellement comme « Dames de la Halle », mais recourent à cette dénomination lorsqu'elles s'expriment en groupe, se prévalant ce faisant de leur nombre et de leur identité collective.

13. BnF Lb39 9193, « Départ de M. d'Artois pour se rendre à Paris et détail intéressant de la réception qu'il a faite aux dames de la halle pour le ramener à Paris », imprimerie de Calais et Dubois, p. 5-6.

Les sans-culottes, autre archétype du peuple, ne monopoliseront ce rôle qu'en 1792. Ce sont les Dames des Halles qui, avant tout autre groupe, représentent « le peuple » au début de la Révolution. Elles ont coutume d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale sur des questions cruciales telles que l'argent et le prix des denrées alimentaires ; elles animent les fêtes révolutionnaires par leurs chansons et leurs bouquets ; elles battent le pavé pour débusquer les contre-révolutionnaires. Leurs interventions audacieuses et leur rôle incontournable dans le commerce des denrées alimentaires les placent au cœur de la politique révolutionnaire de 1789 à 1799.

Au cœur des Halles se façonne un corps politique ayant fort peu à voir avec les allégories austères et lisses que les artistes révolutionnaires proposent du peuple. Il s'agit là, quoique dans sa forme la plus achevée, d'un corps politique en constante évolution, turbulent et éblouissant de viscères de poisson.

Cet ouvrage entend étudier la manière dont les Dames des Halles ont conceptualisé la citoyenneté. Elles se sont attelées à la définition du rôle politique des classes populaires, que ce soit entre voisins sur les marchés, aux côtés du législateur dans les enceintes des assemblées ou des magistrats dans les salles d'audience, ou encore auprès des dramaturges dans les théâtres. Avec leurs collègues révolutionnaires, elles se sont évertuées à concevoir un nouveau modèle de citoyenneté, ont fait surgir des problèmes imprévus en remédiant aux anciens, ont inlassablement cherché des solutions et, ce faisant, ont redessiné en profondeur les rapports unissant la société, l'économie et la politique¹⁴.

Les modestes étals des Dames des Halles ont été le théâtre du double essor des aspirations démocratiques et du capitalisme. Cet ouvrage entend démontrer qu'au cœur de ce bouleversement, elles ont opéré la synthèse entre le contrat social naissant et les contrats économiques inhérents au commerce ordinaire. Y seront analysées les préoccupations multiformes des femmes des marchés – allant de l'argent comptant au contrôle des prix, des licences professionnelles aux taxes, et des systèmes de crédit à la jouissance de l'espace public – pour examiner la façon dont les révolutionnaires ont traduit les problématiques économiques au travers du nouveau prisme de la

14. Selon Lynn Hunt, les révolutionnaires ont « délibérément » entrepris de « reconstituer la société et les relations sociales », et il appartenait aux membres de la société « de réinventer la culture et la politique ». En créant une nouvelle culture politique, les révolutionnaires changèrent aussi « la catégorie dite "politique" ». HUNT Lynn, *Politics, Culture, and Class in the French Revolution*, Berkeley, University of California Press, 2004, p. 12, 88 ; HUNT Lynn « Relire l'histoire du politique », in Jean-Clément MARTIN (dir.), *La Révolution à l'œuvre ; perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, PUR, 2005, p. 121, 123. William Doyle souligne que les révolutionnaires, dans leur combat, ont essentiellement réagi aux circonstances, appliquant leur clairvoyance à l'analyse des situations qu'ils combattaient plus qu'aux modèles qu'ils pourraient y substituer. DOYLE William, « The Outbreak of the Revolution, 1878-1789 », in Frank KAFKER, James LAUX et Darline Gay LEVY (dir.), *The French Revolution: Conflicting Interpretations*, Malabar FL, Krieger Publishing Company, 2002, p. 1.

réciprocité politique¹⁵. Dans tous les contextes révolutionnaires, les Dames des Halles ont formulé la citoyenneté selon un modèle de contrat triangulaire fondé sur des devoirs mutuels entre l'individu, la société et l'État. Les femmes des marchés justifiaient leurs revendications en alléguant leur triple état de service : le service commercial qu'elles rendaient en qualité de commerçantes, leur action politique en tant que citoyennes engagées et leur contribution de femmes à titre de mères républicaines. Autrement dit, elles usaient de l'argument de leur utilité sociale pour légitimer leur appartenance à la communauté des citoyens et faire valoir leurs droits auprès de l'État. Cette approche correspondait, pour partie, aux conditions d'autonomie requises pour le droit de vote ; celles-ci ont constamment exclu les femmes en raison de leur sexe, tout comme elles ont pu conduire à écarter certaines catégories d'hommes en raison de leur âge et de leurs revenus. À l'encontre d'un modèle de citoyenneté fondé sur le vote, les femmes des marchés définissaient donc la citoyenneté au travers des relations socio-économiques régissant la vie quotidienne. En somme, les Dames des Halles ont formulé une définition de la citoyenneté axée sur le travail utile, plutôt que de la fonder d'emblée sur le sexe. Ainsi l'étude des femmes des marchés transforme-t-elle la compréhension de la citoyenneté émergente à l'aube de la démocratie moderne.

Capitalisme, histoire économique et identité sociale

L'abolition des privilèges et des normes de l'Ancien Régime par les députés révolutionnaires vient bouleverser les échafaudages séculaires des relations commerciales et sociales. Des études récentes ont examiné comment le commerce mondial, les politiques publiques et les préoccupations économiques des responsables politiques ont façonné les théories du marché libre ultérieures. Mais dans quelle mesure les débats sur la liberté économique ont-ils imprégné les relations de proximité ? Et comment celles-ci ont-elles contribué à étoffer ces nouvelles théories ? Cette étude se penche sur la façon dont les classes populaires ont reformulé les concepts de marché libre, dont les historiens cantonnent généralement l'usage aux théoriciens de l'économie. Par leur commerce quotidien, les Dames des Halles ont réussi le tour de force d'assurer la synthèse délicate entre liberté politique et liberté économique. D'une part, elles ont fait tomber les monopoles sur les abris des marchés en insistant sur le fait que la nation, à laquelle elles appartenaient, était propriétaire de l'espace public. D'autre part, elles ont combattu les contrôles de prix, dont le projet, fondé sur les revendications

15. Sur l'évolution de la réciprocité au XVIII^e siècle, cf. WALTON Charles, « Reciprocity and the French Revolution », *e-France: New Perspectives on the French Revolution* 4, 2013, et WALTON Charles, « Capitalism's Alter Ego: the Birth of Reciprocity in Eighteenth-Century France », *Critical Historical Studies*, 5, n° 1, 2018, p. 1-43.

des sans-culottes en faveur de l'égalité sociale, compromettait leurs moyens de subsistance. Tout en se débattant avec les retombées de la réforme du marché, les Dames des Halles ont élaboré leur propre conception d'une politique économique équitable.

Si l'analyse du marché comme un espace de déploiement et de structuration du politique offre de nombreuses perspectives, cette approche donne également lieu à des controverses historiographiques. Avec l'effondrement du modèle d'analyse marxiste¹⁶ et l'essor des approches centrées sur la culture politique, les historiens de la Révolution ont marqué quelque réticence à revenir sur les questions économiques au cœur du récit révolutionnaire. La lecture marxiste d'une lutte des classes marquant le passage du féodalisme au capitalisme a été à ce point discréditée par les premiers historiens critiques que l'histoire socio-économique est apparue comme un terrain glissant¹⁷. Les historiens issus du courant linguistique ont orienté leur analyse vers le discours, contribuant à atténuer la portée des antagonismes socio-économiques tels que les présentait la théorie marxiste¹⁸. Les spécialistes de l'histoire sociale, écartant l'étude de la genèse du système de classes industrielles au profit de l'examen des causes de l'effondrement du modèle corporatif, ont entrepris d'étudier l'influence de l'abolition et du rétablissement des guildes sur les structures socio-économiques ainsi que sur les relations entre maîtres et compagnons, et sur le monde du travail artisanal¹⁹.

16. MATHIEZ Albert, *La Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1922-24, rééd. en un tome par Henri Calvet, Paris, 1959; SOBOUL Albert, *Les sans-culottes parisiens en l'an II. Mouvement populaire et gouvernement révolutionnaire, 2 juin 1793-9 thermidor an II*, Paris, 1958; LEFEBVRE Georges, *La Révolution française*, 6^e éd., Paris, 1968; MAZURIC Claude, *Sur la Révolution française*, Paris, 1970; SOBOUL Albert, *Comprendre la Révolution: Problèmes politiques de la Révolution française*, Paris, 1981.

17. COBBAN Alfred, *The Social Interpretation of the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964; LUCAS Colin, « Nobles, Bourgeoisie, and the Origins of the French Revolution », *Past and Present*, 60, août 1973, p. 84-126; sur la trajectoire de l'école révisionniste, cf. William DOYLE et KATES Gary, *The French Revolution: Recent Debates and Controversies*; KAFKER et al., *The French Revolution: Conflicting Interpretations*.

18. FURET François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978; BAKER Keith, *Inventing the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

19. Les problématiques étudiées sont les suivantes : les sans-culottes partageaient-ils une même vision des enjeux socio-économiques? Les aspirations des travailleurs salariés s'opposaient-elles à celles de leurs maîtres ou les rejoignaient-elles? Les lois Le Chapelier et d'Allarde, hostiles aux corporations, ont-elles affecté l'identité ouvrière? L'ouverture du commerce au talent a-t-elle bouleversé le paysage professionnel? VARDI Liana, « The Abolition of the Guilds during the French Revolution », *French Historical Studies* 15, 1988, p. 704-717; KAPLAN Steven, « Social Classification and Representation in the Corporate World of Eighteenth-Century France: Turgot's Carnival », in Steven KAPLAN et Cynthia KOEPP (dir.), *Work in France*, Ithaca, Cornell University Press, 1986; SONENSCHER Michael, « Les sans-culottes de l'an II : repenser le langage du travail dans la France révolutionnaire », *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 5, 1985, p. 1087-1108; BOSSENGA Gail, « Protecting Merchant Guilds and Commercial Capitalism in Eighteenth-Century France », *French Historical Studies* 15, 1988, p. 693-703; FITZSIMMONS Michael, « The National Assembly and the Abolition of Guilds in France », *The Historical Journal*, 39, 1996, p. 133-154; CROWSTON Clare Haru, *Fabricating Women: the Seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Durham, Duke University Press, 2001. Gary Kates observe que les études récentes « définissent la classe davantage

Plus récemment, les historiens économiques, spécialistes de la France comme d'autres pays, ont porté leurs analyses, non plus sur les relations professionnelles, mais sur les institutions, les grands réseaux et les imaginaires théoriques²⁰. Depuis le début du XXI^e siècle, les historiens renouant avec les approches économiques ont examiné les origines financières de la Révolution, se sont penchés sur les philosophies économiques des députés et ont analysé la Révolution dans le cadre des réseaux commerciaux mondiaux²¹. Dans une démarche similaire, certains historiens ont entre-

au prisme des métiers et des intérêts sociaux variés que comme un groupe constitué partageant des intérêts politiques spécifiques ». KATES GARY, « Introduction », *The French Revolution: Recent Debates and Controversies*, p. 9.

20. Dans l'Europe du XVIII^e siècle, les travaux sur les banques, le crédit, les ports, la contrebande, le commerce international et la politique économique ont offert de nouveaux éclairages sur les réseaux socio-économiques. Pour l'histoire de l'Angleterre, cf. PINCUS STEVEN, « Rethinking Mercantilism: Political Economy, the British Empire, and the Atlantic World in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », *William and Mary Quarterly*, 69, n° 1, janvier 2012, p. 3-34; DESAN CHRISTINE, *Making Money: Coin, Currency and Capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 2015; LIVESSEY JAMES, « Free Trade and Empire in the Anglo-Irish Commercial Propositions of 1785 », *Journal of British Studies*, 52, 2013, p. 103-127; DUDLEY CHRISTOPHER, « Party Politics, Political Economy and Economic Development in Early Eighteenth-Century Britain », *Economic History Review*, 66, 2013, p. 1084-1100. Pour l'histoire de la France, cf. HARDWICK JULIE, *Family Business: Litigation and the Political Economy of Daily Life in Early Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2009; SPANG REBECCA, *Stuff and Money in the Time of the French Revolution*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2014; SPANG REBECCA, « The Ghost of Law: Speculating on Money, Memory, and Mississippi in the French Constituent Assembly », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 3, n° 1, hiver 2010, p. 225-233; SONENSCHER MICHAEL, *Before the Deluge: Public Debt, Inequality and the Intellectual Origins of the French Revolution*, Princeton, Princeton University Press, 2007; KWASS MICHAEL, *Contraband: Louis Mandrin and the Making of a Global Underground*, Cambridge, Harvard University Press, 2014. Pour l'histoire de l'Europe, cf. KAPLAN STEVEN et REINERT SOPHUS (dir.), *The Economic Turn: Recasting Political Economy in Eighteenth-Century Europe*, Londres, Anthem, 2019; FREDONA ROBERT et REINERT SOPHUS (dir.), *New Perspectives on the History of Political Economy*, Londres, Palgrave MacMillan, 2018. William Sewell invite les historiens à réintégrer les problèmes économiques dans l'analyse culturelle. Il les incite à étudier comment le capitalisme s'est développé comme « une structure de pouvoir de longue durée » par le biais des pratiques culturelles : SEWELL WILLIAM, *Logics of History: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005, p. 52, 149, 159-165. Michael Kwass attribue l'intérêt croissant pour l'histoire du capitalisme en partie à la crise économique de 2007-2009 et aux inégalités socio-économiques croissantes sur des marchés mondialisés : KWASS MICHAEL, « Capitalism and Inequality in Eighteenth-Century France: Writing History after the Great Recession », *French History*, 33, 4 décembre 2019, p. 606-632. Sur l'évolution post-révolutionnaire du capitalisme français et des règles du marché dans le contexte européen, cf. STANZIANI ALESSANDRO, *Rules of Exchange: French Capitalism in Comparative Perspective, Eighteenth to Early Twentieth Centuries*, New York, Cambridge University Press, 2012.
21. LIVESSEY JAMES, *Making Democracy in the French Revolution*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2001; WALTON CHARLES, « "Les Graines de la Discorde": Print, Public Spirit and Free Market Politics in the French Revolution », in CHARLES WALTON (dir.), *Into Print: Limits and Legacies of the Enlightenment, Essays in Honor of Robert Darnton*, College Park, Pennsylvania State University Press, 2011, p. 158-174; CHENEY PAUL, *Revolution in Commerce: Globalization and the French Monarchy*, Cambridge, Harvard University Press, 2010; KWASS MICHAEL, « The Global Underground: Smuggling, Rebellion, and the Origins of the French Revolution », in Suzanne DESAN, Lynn HUNT et William Max NELSON (dir.), *The French Revolution in Global Perspective*, Ithaca, Cornell University Press, 2013, p. 15-31; HUNT LYNN, « The Global Financial Origins of 1789 », *ibid.*, p. 32-43; WALTON CHARLES, « The Fall from Eden: the Free-Trade Origins of the French Revolution », *ibid.*, p. 44-56; HUNT LYNN, « The French Revolution in Global Context », in David ARMITAGE et Sanjay SUBRAHMANYAM (dir.), *The Age of Revolution in Global Context, c. 1760-1840*, New York, Palgrave MacMillan, 2009; KWASS MICHAEL, *Privilege and the Politics of*

pris de redéfinir la « bourgeoisie » ou de vérifier la pertinence même d'un tel concept, impliquant un groupe homogène²². Les historiens de la ville, pour leur part, ont examiné l'État révolutionnaire à l'aune de l'économie pour déterminer comment il réglementait les professions, régulait l'activité commerciale et influençait les marchés du travail²³. Dans l'ensemble, la plupart des travaux récents ont négligé les relations socio-économiques à l'œuvre dans les rues²⁴.

Cette étude réaffirme le caractère central de l'économie dans les relations quotidiennes entre les révolutionnaires et propose une nouvelle perception de la citoyenneté de 1789 à 1799. Plutôt que d'opérer une distinction nette entre les identités socio-économiques, le cas des Dames des Halles témoigne du caractère variable voire contradictoire des clivages économiques dans la société, et donne à voir la multiplicité des notions de citoyenneté nées des problématiques économiques. Les Dames des Halles et les classes populaires ont rompu avec le modèle corporatif pour forger des alliances novatrices sur les marchés ; encore ces coalitions n'étaient-elles pas nécessairement fondées sur la classe sociale, ni permanentes²⁵. Ainsi a-t-on vu les femmes des marchés unir leur voix à celle de leur clientèle pour réclamer un appro-

Taxation in Eighteenth-Century France: Liberté, Égalité, Fiscalité, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 ; BOSSENGA Gail, « Financial Origins of the French Revolution », in Thomas KAISER et Dale VAN KLEY (dir.), *From Deficit to Deluge*, Stanford, Stanford University Press, 2011, p. 50-79 ; KAISER Thomas, « From Fiscal Crisis to Revolution: The Court and French Foreign Policy, 1787-1789 », *ibid.* ; PINCUS Steven, « Empires and Capitalism: Competing Political Economies and Eighteenth-Century Imperial Crisis », communication, Social Science History Association, Vancouver, nov. 2012 ; DELALANDE Nicolas, *Les batailles de l'impôt : consentement et résistance de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2011.

22. MAZA Sarah, *The Myth of the French Bourgeoisie: An Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2003. Le plus récent travail collectif sur la bourgeoisie est JESSENNE Jean-Pierre (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Rennes, PUR, 2007, et sur les paysans, JESSENNE Jean-Pierre, « Une révolution sans ou contre les paysans ? », in Michel BIARD (dir.), *La Révolution française : une histoire toujours vivante*, Paris, Éditions Tallandier, 2010, p. 253-267.
23. POTOFSKY Allan, *Constructing Paris in the Age of Revolution*, Londres, Palgrave MacMillan, 2009 ; HAROUËL Jean-Louis, « La question financière et ses rapports avec l'aménagement urbain », in Raymonde MONNIER (dir.), *À Paris sous la Révolution : Nouvelles approches de la ville*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008 ; COCHON Anne, « Paris et les transports sous la Révolution », *ibid.*, et SZULMAN Eric, « Les évolutions de la boucherie parisienne sous la Révolution », *ibid.*
24. Dans une des rares études récentes, Clare Crowston a analysé la façon dont les réseaux de « crédit moral » de l'Ancien Régime ont continué d'influencer les relations entre marchands et clients pendant la Révolution : CROWSTON Clare, *Credit, Fashion, Sex: Economies of Regard in Old Regime France*, Durham, Duke University Press, 2013. Les historiens de l'Ancien Régime, moins soumis aux conflits idéologiques, continuent de produire des analyses innovantes des relations socio-économiques, de la vie quotidienne et du travail. Cf. par exemple KUSHNER Nina et HAFTER Daryl (dir.), *Women and Work in Eighteenth-Century France*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2010 ; BAILEY Merridee, COLWELL Tania et HOTCHIN Julie (dir.), *Women and Work in Premodern Europe: Experiences, Relationships and Cultural Representation, c. 1100-1800*, Londres, Routledge, 2018.
25. J'emploie le terme de « classes populaires » pour décrire de façon large le milieu socio-économique dans lequel évoluaient les Dames des Halles. Le terme souligne la modestie de leurs ressources, tout en évitant le sens strictement marxiste impliquant une conscience de classe fondée sur les catégories d'une société préindustrielle.

visionnement spécial pour Paris en 1789, mais s'opposer à leurs clients sur la question des prix quatre ans plus tard.

Pas plus que l'identité et les convictions politiques d'une personne ne sauraient se réduire à son genre, l'identité ou les allégeances politiques des Dames des Halles ne sauraient être réduites aux seules questions économiques. Il serait fallacieux de vouloir attribuer à un millier de vendeuses une position identique ou de niveler les expériences diverses qu'elles ont connues. Les Dames des Halles vendaient des marchandises de toutes sortes sur les multiples marchés émaillant la capitale. Néanmoins, afin de les examiner dans leur ensemble, cet ouvrage prend le parti d'examiner leurs préoccupations communes sur les marchés, leur choix de ce titre de « Dames des Halles » et leur décision d'agir de concert, leur solide héritage culturel et la tendance des révolutionnaires à les percevoir comme une collectivité dans les rues, sur la scène et dans les ouvrages imprimés.

Les femmes des marchés constituant un groupe professionnel, les théories économiques ont pesé sur les perceptions qu'entretenaient le peuple et le législateur à l'égard de leur statut civique. Les physiocrates des Lumières, voyant dans la terre l'origine de toutes les richesses vertueuses, élevaient la propriété et l'agriculture en fondements de l'économie. Or la fin du XVIII^e siècle voit le commerce regagner du lustre sous l'influence d'une élite commerciale influente qui, faisant valoir le caractère sociétal du service public qu'il représente, dissipe les représentations de cupidité qui lui sont associées²⁶. Cet éloge remet en cause la vénération des physiocrates pour l'agriculture, estimée plus bénéfique que le commerce²⁷. Un tel revirement prépare l'environnement révolutionnaire dans lequel les Dames des Halles valoriseront leur métier comme un travail productif²⁸.

Puisque leur commerce sert la société, les Dames des Halles soutiennent que leur activité économique et leur activité politique ne font qu'une. Elles illustrent de manière concrète l'une des modalités que l'abbé Sieyès prévoit en décrivant, en 1789, la catégorie des travaux utiles. Dans son plaidoyer pour le tiers état, Sieyès classe dans la catégorie du travail légitime toute

26. Amalia Kessler soutient que ce tournant conceptuel a accompagné le passage de la régulation mercantiliste aux pratiques du libre marché. Les risques de la négociabilité deviennent acceptables dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les négociants faisant valoir le bénéfice de leur commerce pour la société. KESSLER Amalia, *Revolution in Commerce: the Parisian Merchant Court and the Rise of Commercial Society in Eighteenth-Century France*, New Haven, Yale University Press, 2007, p. 3, 226.

27. SHOVLIN John, *The Political Economy of Virtue: Luxury, Patriotism and the Origins of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 184.

28. De nombreuses études sur les femmes et le travail au XVIII^e siècle ont considéré le travail féminin dans le cadre de l'économie familiale. Les révolutionnaires, eux, considéraient le travail commercial comme découlant de l'initiative et l'ambition individuelle. Cette atomisation s'accorde avec la notion du citoyen révolutionnaire comme individu autonome. Des études récentes se sont attachées à rendre compte du travail féminin au-delà de l'économie familiale : cf. KUSHNER Nina et HAFTER Daryl (dir.), *Women and Work in Eighteenth-Century France*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 2010 ; ÅGREN Maria (dir.), *Making a Living, Making a Difference: Gender and Work in Early Modern European Society*, New York, Oxford University Press, 2016.

occupation qui profite au corps politique²⁹, incluant ainsi les services commerciaux tels que ceux des marchands, les services professionnels tels que ceux des médecins, et jusqu'aux services religieux rendus par le clergé paroissial. De façon similaire, les Dames des Halles présentent leur petit commerce comme un travail productif qui leur confère le statut de citoyennes méritant la considération de l'État³⁰. On aurait tort de considérer que leurs motivations lucratives jettent le discrédit sur la sincérité de leurs représentations politiques. Au contraire, leur capacité à opérer une synthèse entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif grâce au concept du travail utile confère à leur vision de la citoyenneté une puissance considérable.

Les clivages fluctuants opposant les factions, conjugués aux crises du marché, ne cessent de remodeler les principes directeurs de la politique économique de l'État et de faire évoluer le contexte dans lequel les Dames des Halles revendiquent leur citoyenneté. Aux yeux des premiers révolutionnaires, les monopoles, privilèges et contrôles instaurés par l'Ancien Régime gangrenaient les échanges et la société, là où le marché libre, régulé par la participation volontaire des individus plutôt que par la coercition de l'État³¹, est porteur d'une économie morale équitable. Un revirement

29. Jacques Guilhaumou, paraphrasant Sieyès, explique ainsi que « [l]'étape décisive (de la formation de la Nation) est celle où l'association, issue de l'acte libre de volonté constitutif de la nature humaine, se situe sur le terrain de l'engagement réel, là où tout individu s'engage et s'oblige envers les autres » : GUILHAUMOU Jacques, *Sieyès et l'ordre de la langue : l'invention de la politique moderne*, Paris, Éditions Kimé, 2002, p. 85.

30. En défendant leur utilité comme citoyennes travailleuses, les Dames des Halles confortaient les tentatives de Sieyès de dissocier la productivité du travail agricole, à l'encontre des thèses des physiocrates. Catherine Larrère note que, pour valoriser le travail qui n'était pas lié à la terre, Sieyès « efface la distinction entre valeur d'échange et valeur d'usage », LARRÈRE Catherine, « Sieyès, lecteur des Physiocrates : droit naturel ou économie? », in Pierre-Yves QUIVIGER, VINCENT DENIS et Jean SALEM (dir.), *Figures de Sieyès*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, p. 203. William Sewell a montré comment, durant la Révolution, les attitudes envers le travail reflétaient la transition entre le monde corporatif et le travail autonome. Cette évolution témoigne de la façon dont les nouveaux citoyens autonomes interagissaient entre eux, et dont l'État définissait leurs obligations fiscales. Fournissant généralement un service ou un bien, le travail fournit aussi un moyen d'intégrer le travailleur individuel dans la société. SEWELL William, *A Rhetoric of Bourgeois Revolution: The Abbé Sieyès and What is the Third Estate?*, Durham, Duke University Press, 1994, p. 148-149.

31. Selon Charles Walton, en 1789 « aux yeux des républicains tenants d'un marché libre, [...] donner le pouvoir aux citoyens et libérer les marchés exigeait d'entraîner les masses à considérer autrement leurs intérêts et à leurs devoirs. Assurer à la fois un marché libre et un gouvernement démocratique requerrait rien moins qu'une régénération morale ». WALTON Charles, « "Les Graines de la Discorde" : Print, Public Spirit and Free Market Politics in the French Revolution », in Charles WALTON (dir.), *Into Print: Limits and Legacies of the Enlightenment, Essays in Honor of Robert Darnton*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2011, p. 161. Haim Burstin soutient qu'en rémunérant la contribution patriotique telle que le service militaire, les révolutionnaires entendaient dédommager les citoyens non seulement sur la base « de la justice et de l'équité morale, mais du patriotisme et de la citoyenneté » : BURSTIN Haim, « Travail et citoyenneté en milieu urbain sous la Révolution », in Raymonde MONNIER (dir.), *Citoyens et citoyenneté sous la Révolution française*, Paris, Société des études robespierristes, 2006, p. 268. John Shovlin insiste sur l'importance de l'économie morale dans les systèmes d'économie politique des théoriciens et ministres du XVIII^e siècle. Se fondant sur la notion de « patriotisme », ils s'attachaient à « définir une communauté politique dans laquelle les citoyens subordonnaient leurs intérêts privés au bien commun », SHOVLIN John, *The Political*

s'opère au cours des années 1793 et 1794, marquées par le radicalisme et déchirées par la guerre : les députés rendent à l'État la tutelle de l'économie morale et entreprennent de multiplier les réglementations commerciales. En dépit du caractère coercitif de leurs politiques de marché, les jacobins ne voient nulle contradiction à instaurer des mécanismes de contrôles économiques : ils voient dans les réglementations symbiotiques telles que le contrôle des prix et des salaires un reflet des relations fraternelles entre les citoyens. Après la chute de Robespierre, les Thermidoriens et le Directoire reviennent à une économie de marché libérale par le biais du « républicanisme commercial ». Selon l'historien James Livesey, les républicains estiment à l'issue de la Terreur que « le commerce moderne intensif doit assurer l'indépendance des citoyens [...] ; c'est par son travail, plutôt que par sa voix, que le citoyen est appelé à contribuer au bien commun ». Puisque les individus dépendent des divers services qu'ils se rendent les uns aux autres par leur travail, les autorités du Directoire partent du principe que les citoyens chercheront à établir des relations commerciales équitables et fondées sur la coopération³².

Avec une adresse remarquable, les Dames ont su opérer la transition entre le marché protectionniste de l'Ancien Régime et un marché libéré, protocapitaliste, favorisant le libre commerce et les investissements et promouvant la responsabilité fiscale individuelle. En parallèle, la culture issue de la bourgeoisie célèbre l'autonomie, défend la propriété et rejette les privilèges³³. Dans l'effervescence qui marque les premières expériences de marché libre, les Dames des Halles oscillent entre une économie morale locale dépendant des protections paternalistes, et un marché libéré fondé sur le corps politique et les nouvelles normes applicables à tous. Détaillantes impécunieuses, elles font face au risque de faillite économique avec pour seuls filets de sécurité le crédit de proximité et leurs privilèges commerciaux. Aussi se raccrochent-elles à des avantages coutumiers tels que les exemp-

Economy of Virtue: Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 4-5.

32. LIVESEY James, « The Political Culture of the Directory », in Peter MCPHEE (dir.), *A Companion to the French Revolution*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2013, p. 337-338. James Livesey, dans un autre ouvrage, explique que « la théorie républicaine fonde sa force dans le primat qu'elle garantit à l'autonomie morale du citoyen. Les institutions démocratiques de la République ont pérennisé l'influence positive de la société commerciale ». LIVESEY James, *Making Democracy in the French Revolution*, p. 81.

33. Je définis le capitalisme, à la suite de Colin Jones et William Sewell, comme un ensemble d'attitudes favorables à l'entreprise individuelle, et qui correspond à l'individualisme libéral. Jones et Sewell le conçoivent comme fondé dans des positions culturelles et économiques plutôt que dû à un système économique, tranchant ainsi avec la définition marxiste qui associe le capitalisme au développement industriel. JONES Colin, « Bourgeois Revolution Revivified: 1789 and Social Change », in Colin LUCAS (dir.), *The French Revolution and Social Change*, Oxford, Oxford University Press, 1990, p. 69-118 ; SEWELL William, *A Rhetoric of Bourgeois Revolution: The Abbé Sieyès and What is the Third Estate?*, Durham, Duke University Press, 2004 ; sur la bourgeoisie révolutionnaire et la régulation étatique, cf. MINARD Philippe, « L'héritage historiographique », in Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Vers un ordre bourgeois*, p. 26.

tions de licence, tout en invoquant la réforme instituant le marché libre pour exiger l'égalité d'accès aux grossistes³⁴. Les privilèges corporatifs leur confèrent des avantages sur les marchés, tandis que la rhétorique égalitaire leur offre la légitimité pour formuler des revendications à l'égard de l'État. Les Dames des Halles illustrent les tractations des révolutionnaires sur le terrain, et leur capacité à entrelacer vaille que vaille aspirations démocratiques et positions capitalistes naissantes. Elles viennent nuancer la représentation des commerçants révolutionnaires en bourgeois fers de lance des initiatives capitalistes.

Malgré la distance qui sépare les modestes éventaires des Dames des Halles des salons raffinés où l'on débat d'économie, celles-ci témoignent de la portée des idées des théoriciens jusque dans les classes populaires, voire de l'influence que le peuple exerce sur ces théories. Non que les Dames des Halles soient érudites : il est peu probable qu'elles soient férues de traités d'économie et elles ne citent ni Rousseau, ni Sieyès, ni Locke. Mais leur remarquable aisance à manœuvrer entre les logiques des économistes et des théoriciens du contrat social suggère que, dès le début de la Révolution, ces doctrines imprègnent profondément leurs pratiques quotidiennes. Lorsqu'elles se livrent, aux Halles, aux échanges les plus insignifiants, les femmes des marchés s'appuient sur la logique de l'État providence, proposent leur propre vision d'un marché libéré et façonnent le contrat social à leur avantage commercial. De 1789 à 1799, elles louvoient avec brio entre les principes du marché libre et l'égalitarisme social. C'est en arguant de ces idéaux révolutionnaires antagonistes qu'elles interviennent dans les débats d'économie politique et influencent la législation nationale.

Les Halles, qui représentent le plus vaste forum d'échanges publics entre citoyens, deviennent en 1789 un microcosme du corps politique³⁵. Les révolutionnaires veillent à ce que les principes qui régissent les relations politiques et sociales s'y appliquent comme ailleurs. Tout comme les députés élisent comme tribune publique les salles d'assemblée, commerçants et consommateurs négocient dans l'environnement ouvert de la place du marché public. Et tandis que les Dames des Halles approvisionnent leurs clients, que les courtiers se procurent des vivres auprès des producteurs

34. Aux yeux des partisans du marché libre, l'aide sociale risquait de rendre les citoyens économiquement dépendants, les privant ainsi de leur libre volonté considérée comme inviolable. Pour maintenir leurs avantages sur le marché, les Dames des Halles se présentaient donc comme des nécessiteuses méritantes et productives plutôt que comme des bénéficiaires de l'assistance et de la charité. Le XVIII^e siècle voit un effacement progressif de la référence à leurs places de marché comme « places Saint-Louis », expression rappelant par trop la charité du roi, MARION Rene, *Community and Authority*, p. 24, 71.

35. Victoria Thompson a analysé les femmes des marchés au XIX^e siècle pour élucider les débats sur la moralité des femmes en public, la valeur culturelle de leur travail et leur rôle dans la société : cf. notamment THOMPSON Victoria, « Policing the Free Market », *The Virtuous Marketplace: Women and Men, Money and Politics in Paris, 1830-1870*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, p. 86-129.

ruraux et que les consommateurs se livrent au marchandage, les révolutionnaires débattent de la manière d'assurer des relations fraternelles dans l'une des formes les plus élémentaires, les plus ordinaires et les plus fondamentales de la vie quotidienne : le commerce quotidien.

Dans cet environnement, les Dames des Halles élaborent une vision complexe de la citoyenneté économique, c'est-à-dire de la manière dont les activités économiques d'un individu (telles que l'achat de marchandises, la vente de vivres ou le paiement d'impôts) le situent dans le corps social et lui permettent de faire valoir ses droits auprès de l'État. Des questions aussi diverses que l'espace public, le plafonnement des salaires, le contrôle des prix, les licences professionnelles et le cours légal forcent les révolutionnaires à évaluer les devoirs des citoyens sous un angle économique. Ce faisant, les révolutionnaires se penchent sur la manière dont les responsabilités économiques de chacun contribuent à la vie politique. Le contrôle des prix, par exemple, reflète la pénétration de la politique dans les lois et attitudes qui régissent les relations commerciales quotidiennes. En déterminant les profits auxquels les marchands peuvent prétendre, les autorités définissent la valeur de leurs services professionnels pour la nation. Cette démarche se démarque de l'approche de l'Ancien Régime, où l'appartenance de chacun à une corporation et les privilèges qui s'y rattachaient étaient définis par les permissions accordées par la Couronne, et non par les contributions individuelles.

La conception de la citoyenneté économique développée par les révolutionnaires assimile le travail à une propriété personnelle intangible qui soumet les individus à des obligations fiscales et à des réglementations publiques. Ainsi le travail engendre-t-il à la fois l'atomisation et l'autonomisation des citoyens-travailleurs³⁶. Si cet idéal s'accorde parfaitement avec l'effondrement du monde corporatif et l'élaboration d'un système républicain de 1789 à 1794, le Directoire peinera, de 1795 à 1799, à le concilier – au-delà des hommes propriétaires – avec son nouveau modèle de cellule politique, soit la famille dirigée par l'homme. En examinant la trajectoire des Dames des Halles, cette étude entend souligner les efforts ambitieux des révolutionnaires pour opérer la synthèse entre les citoyennetés politique et économique dans les échanges ordinaires du commerce quotidien.

Citoyenneté et genre

Si les Halles offrent à la réforme révolutionnaire un terrain propice, elles sont aussi le théâtre de frictions sociales et de tâtonnements commer-

36. Pierre Rétat a étudié l'usage du mot « citoyens » sous la Révolution pour souligner le patriotisme ou « l'utilité sociale » : RÉTAT Pierre, « The Evolution of the Citizen from the Ancien Régime to the Revolution », in Renée WALDINGER, Philip DAWSON et Isser WOLOCH (dir.), *The French Revolution and the Meaning of Citizenship*, Westport CT, Greenwood Press, 1993, p. 35.

ciaux. Les citoyens y sont confrontés aux tensions fondamentales à l'œuvre dans la politique révolutionnaire : comment faire coexister la volonté générale indivisible et les volontés individuelles ? Lorsqu'ils se fournissent en poissons, échangent des billets à ordre ou disposent leurs marchandises sur le domaine public, comment les citoyens peuvent-ils concilier leurs intérêts privés avec l'intérêt public ? Et où donc situer cette Volonté souveraine telle que la conçoit Rousseau si la foule qui s'entasse aux Halles est plus nombreuse que celle qui siège, en rangs réguliers, à l'Assemblée nationale ? La détermination du siège de la souveraineté révolutionnaire est étroitement liée à celle de la définition de la citoyenneté révolutionnaire.

Historiens, politologues et philosophes soulignent à juste titre que la Révolution française a jeté les bases de la démocratie dans l'Europe moderne³⁷. Examiner les relations socio-économiques permet de mettre au jour les voies multiples et parfois contradictoires empruntées depuis les débuts de la Révolution pour inventer la citoyenneté. Les historiens ont prêté peu d'attention aux Dames des Halles, dont la mobilisation ne revêtait pas les formes communément reconnues de la citoyenneté démocratique que sont le vote, le port d'armes, la fréquentation des clubs ou la mobilisation par les gazettes. Or, à projeter les définitions institutionnelles modernes de la citoyenneté sur le modèle révolutionnaire, on se prive de la possibilité de mesurer la richesse des premières définitions de la citoyenneté élaborées par les révolutionnaires. Nombre de ces conceptions remettent en question les distinctions juridiques établies à l'époque entre les hommes et les femmes. Ainsi, dans le cas des femmes des marchés, les Dames des Halles estiment que le travail utile transcende les clivages entre les sexes et constitue un aspect essentiel de la citoyenneté. La réforme du marché libre, la réglementation étatique et les changements socio-économiques influencent considérablement la façon dont les Dames des Halles, entre autres, articulent leurs droits politiques et leurs devoirs civiques. Leur démarche remet en question les définitions étroites qui réduisent la citoyenneté au droit de vote, témoignant de la complexité des négociations menées, en de multiples contextes et par de multiples pratiques, autour de la légitimité politique.

La citoyenneté, telle que la conçoivent les révolutionnaires, peut revêtir de nombreuses formes, et il est possible d'en exercer plusieurs simultanément.

37. Cet ouvrage partage le postulat que la démocratie a revêtu en Europe, comme dans d'autres régions du monde, des formes variées. Un de ses arguments centraux est même que les révolutionnaires eux-mêmes contestaient la signification de la démocratie. Il retient donc la définition que propose Lynn Hunt de la démocratie comme « la lutte continue pour définir les frontières de la citoyenneté ». HUNT Lynn, « Afterword », in Renée WALDINGER, Philip DAWSON et Isser WOLOCH (dir.), *The French Revolution and the Meaning of Citizenship*, Westport CT, Greenwood Press, 1993, p. 213. L'année 1789 reste, au niveau international, le point de départ des études comparées sur la citoyenneté, cf. EPSTEIN Anne et FUCHS Rachel (dir.), *Gender and Citizenship in Historical and Transnational Perspective: Agency, Space, Borders*, Londres, Palgrave, 2017.

ment. Dans sa forme juridique la plus élémentaire, la citoyenneté peut désigner l'inclusion dans un système de droits et de privilèges, comme sous l'Ancien Régime. Elle peut également signifier l'appartenance au corps politique³⁸ ; encore cette approche rend-elle difficile la classification des personnes qui sont incluses à certains égards (car elles disposent, par exemple, du droit à un procès équitable) mais exclues à d'autres (car elles ne bénéficient pas du droit de vote). L'historienne Harriet Applewhite résout cette dichotomie en scindant la citoyenneté en une dualité réceptive-créative reflétant la distinction opérée par les révolutionnaires eux-mêmes entre citoyens passifs et actifs. Reprenant les propos de Sieyès, elle explique que « les droits civils [...] garantissaient la protection de chacun, de ses biens et de sa liberté [et] étaient reconnus à tous les habitants d'un pays, tandis que les droits politiques permettaient de participer à la formation de la puissance publique, une application directe du pouvoir politique³⁹ ». Cependant, le raisonnement juridique des députés, dans sa propension à développer des schémas binaires, leur a fait négliger les composantes culturelles de la citoyenneté à laquelle ils attachaient par ailleurs tant d'importance. L'historienne Suzanne Desan propose donc de considérer la citoyenneté sous trois aspects : les « droits civils » et les droits juridiques basés sur des lois qui s'appliquent à tous, sans distinction ; les rôles culturels qui intègrent les individus dans une communauté « morale » ; et l'accès institutionnel qui permet aux individus d'exprimer leur souveraineté au sein des forums « formels » de la « politique publique⁴⁰ ». Comme les définitions de la citoyenneté impliquent des définitions de l'appartenance, la plupart des modèles analytiques se consacrent aux droits que les États accordent aux individus qu'ils incluent. Or, comme le suggère la composante culturelle proposée par Desan, l'autre volet du contrat social requiert l'accomplissement de devoirs au titre de l'appartenance au corps politique.

Pour les révolutionnaires, la relation entre les devoirs et les droits prête à controverse. L'ambiguïté linguistique tisse de troublants liens entre les deux concepts. Les « droits » sont à la fois des droits et des créances : les « droits » des citoyens désignent les droits civils (qu'il incombe à l'État de reconnaître à l'individu), mais les « droits » désignent également les impôts

38. BOSSENGA Gail, « Rights and Citizens in the Old Regime », *French Historical Studies*, 20, n° 2, printemps 1997, p. 217-218, 221-222. Selon Bossenga, la nature « juridique » de la citoyenneté autoriserait les individus à faire « des demandes légales à l'État ».

39. APPLEWHITE Harriet, « Citizenship and Political Alignment in the National Assembly », in Renée WALDINGER, Philip DAWSON et Isser WOŁOCH (dir.), *The French Revolution and the Meaning of Citizenship*, Westport CT, Greenwood Press, 1993, p. 50.

40. DESAN Suzanne, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 2004, p. 48 ; cf. aussi DAWSON Philip, « Introduction », in Renée WALDINGER, Philip DAWSON et Isser WOŁOCH (dir.), *The French Revolution and the Meaning of Citizenship*, Westport CT, Greenwood Press, 1993, XIII-XXI ; RÉTAT Pierre, « The Evolution of the Citizen from the Ancien Régime to the Revolution », in Renée WALDINGER, Philip DAWSON et Isser WOŁOCH (dir.), *The French Revolution and the Meaning of Citizenship*, Westport CT, Greenwood Press, 1993, p. 3-16.

(qu'il incombe à l'individu de respecter vis-à-vis de l'État). La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* aurait ainsi tout aussi bien pu énumérer des obligations fiscales. Le mot « droit » peut aussi revêtir des connotations morales comme « jurisprudence », ou évoquer des vertus sociales lorsqu'il qualifie une personne⁴¹. Les droits individuels, les devoirs de participation et l'intention morale relèvent tous du même cadre discursif⁴².

Cette fluidité permet d'expliquer pourquoi l'interdiction des clubs de femmes en 1793 ne représente qu'un incident dans la trajectoire civique des Dames des Halles. En dissolvant les clubs, la Convention nationale restreint la citoyenneté institutionnelle des femmes et leur refuse le droit de se réunir à des fins politiques. Les députés établissent une distinction entre la citoyenneté masculine et la citoyenneté féminine, comme entre les droits des hommes et ceux des femmes. Les femmes des marchés n'en continuent pas moins d'intervenir en politique de diverses manières. La décision, qui aurait pu ébranler la capacité des Dames des Halles à participer à la vie politique en tant que femmes, n'a donc nullement affaibli leur sentiment de légitimité.

Si les Dames des Halles ne se montrent pas affectées par la nouvelle définition masculine de la citoyenneté, c'est parce qu'elles ne fondent pas leur souveraineté sur un modèle essentiellement sexué ou institutionnel. À leurs yeux, la citoyenneté ne saurait être un concept statique représenté par des institutions officielles. Lorsqu'elles justifient leurs requêtes, elles se réclament parfois d'une citoyenneté souveraine, mais jamais d'une citoyenneté *a priori* qui leur serait reconnue de plein droit. Elles n'évoquent que rarement les droits individuels universels, inaliénables ou innés généralement associés à la citoyenneté moderne, représentant plutôt la citoyenneté révolutionnaire comme contingente et temporelle⁴³. Cette citoyenneté se mérite et il faut sans cesse s'en montrer digne. Lorsqu'elles déclarent en 1791 qu'elles « ne connaissent d'autres vertus que d'être utiles et de servir pour leur patrie », elles expriment leur vision de la citoyenneté participative, selon laquelle les individus adhèrent au corps politique en accomplissant un travail au service de la société⁴⁴. En d'autres termes, les Dames des Halles conçoivent la citoyenneté comme un ensemble de pratiques socialement utiles qui valident l'inclusion de chacun dans le corps politique. Et cette

41. « Droit », *Dictionnaire de l'Académie française*, 5^e éd., 1798.

42. Les députés lient explicitement droits et devoirs dans la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen* de 1795.

43. La conception que je retiens de la citoyenneté des Dames des Halles contraste nettement avec la description des militantes parisiennes proposée par Darline Gay-Levy et Harriet Applewhite comme « fondant leur action sur des revendications universelles » et menant des campagnes pour « leur reconnaissance comme citoyennes [...] les identifiant comme sujets des droits universels » : LEVY Darline et APPLEWHITE Harriet, « A Political Revolution for Women? The Case of Paris », in Renate BRIDENTHAL, Susan MOSHER STUARD et Merry WEISNER (dir.), *Becoming Visible: Women in European History*, 3^e éd., Boston, Houghton Mifflin Company, 1998, p. 266-291.

44. AP, 27 août 1791, 29 : 754.

adhésion confère en retour au citoyen le droit de formuler des demandes vis-à-vis de l'État.

Bien que les Dames des Halles ne se voient pas accorder l'ensemble des droits institutionnels, elles plaident pour que l'État remplisse ses obligations envers elles par d'autres moyens. Elles exigent que le gouvernement régleme équitablement le marché, défende les familles patriotiques et vienne en aide aux nécessiteux. En leur qualité de citoyennes, elles insistent sur leur droit de formuler ces revendications non pas par l'intermédiaire de leurs représentants en tant qu'intermédiaires souverains, mais directement auprès de leurs représentants (en tant que dépositaires de la puissance publique) par le biais de pétitions, de recours et de protestations. Les Dames des Halles justifient leurs requêtes par leurs contributions au bien public. Elles pensent leur appartenance à la communauté au travers de leur activité professionnelle en tant que commerçantes, de leur activité patriotique en tant que militantes et de leur activité féminine en tant que mères. C'est l'utilité de leur contribution, et non le genre, qui représente la clé de voûte de la légitimation de la citoyenneté des Dames et leur permet de faire entendre leurs revendications auprès du gouvernement.

Aussi cette étude remet-elle en question la thèse selon laquelle, en 1789, les révolutionnaires dans leur ensemble concevaient la citoyenneté comme masculine. Les tenants de cette approche s'appuient sur la façon dont les députés ont fait usage de notions sexuées d'autonomie pour refuser le droit de vote aux femmes en 1789, puis établi le caractère masculin de la citoyenneté en 1793⁴⁵. Si l'État a pu, à différentes reprises, refuser le droit de vote à certains hommes qu'il estimait dépourvus d'autonomie en raison de la faiblesse de leur patrimoine ou de leur jeune âge, il a systématiquement refusé ce droit aux femmes en considérant qu'elles étaient à la charge de leur mari ou de leur père. Certains chercheurs s'appuient sur ces éléments pour affirmer que les députés, en interdisant les clubs de femmes en 1793, ont entériné un clivage implicite fondé sur le genre, qui opposait la sphère publique masculine de la politique à la sphère privée féminine⁴⁶. Ces chercheurs estiment que les thèses rousseauistes du siècle des Lumières, la menace d'une indifférenciation sexuelle et les contradictions de l'universalisme démocratique ont creusé un fossé entre les domaines masculin et

45. Électrices indirectes, quelques femmes participèrent à l'élection des représentants aux États Généraux. HUNT Lynn, *Inventing Human Rights: A History*, New York, W. W. Norton and Company, 2007, p. 169.

46. LANDES Joan, *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1988; SCOTT Joan, *Only Paradoxes to Offer: French Feminists and the Rights of Man*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1996; FRAISSE Geneviève, *Muse de la Raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989; PATEMAN Carole, *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988. Karen Offen voit dans l'abolition des clubs féminins « l'un des signes d'une angoisse profonde et séculaire des hommes français à l'idée que les femmes exercent l'autorité politique ». OFFEN Karen, *The Woman Question in France, 1400-1870*, New York, Cambridge University Press, 2017, p. 47.

féminin⁴⁷. Ce type d'analyse discursive définit la citoyenneté dans son sens le plus formel comme le droit de voter, de porter des armes et de participer à la vie politique au sein de clubs et d'assemblées, proposant une lecture selon laquelle la Révolution a inauguré une conception de la citoyenneté à part entière comme intrinsèquement masculine, excluant les femmes par construction.

Trois courants d'historiens ont contesté ces interprétations : l'avant-garde de l'histoire des femmes, les chercheurs proposant un récit de la crise, et les historiens de la culture politique. En explorant les moments de mobilisation et de revendication, les spécialistes de l'histoire des femmes ont établi comment les femmes sont intervenues dans la sphère publique en dépit des restrictions imposées à leur citoyenneté⁴⁸, reformulant notamment à la faveur de la Révolution les rôles traditionnels qu'elles assumaient en matière de subsistance et dans les domaines religieux et familial⁴⁹. Ce faisant, les initiatives de nature explicitement politique menées par les femmes ont infléchi jusqu'aux politiques institutionnelles qui les excluaient officiellement. Les femmes ont affirmé leur place dans la nation par leurs manifestations, leur organisation et leur participation au débat public⁵⁰.

D'autres chercheurs, tout en soulignant la mobilisation politique des femmes, soutiennent que la Révolution, en tant que « période de crise », a servi la cause des femmes en leur « ouvr[ant] le champ du politique⁵¹ ». Ils estiment qu'un concours de circonstances a offert aux femmes un accès

47. Lynn Hunt, dans ses premiers travaux, soutient que c'est par crainte que s'estompe la différenciation sexuelle que les hommes révolutionnaires entreprirent d'exclure les femmes de la citoyenneté. HUNT Lynn, *Le roman familial de la Révolution française*, trad. Jean-François Séné, Paris, Albin Michel, 1995.

48. DE VILLIERS Marc, *Histoire des clubs des femmes et des légions d'amazones*, Paris, Plon-Nourrit, 1910; CERATI Marie, *Le Club des Citoyennes Républicaines Révolutionnaires*, Paris, Éditions Sociales, 1966.

49. BRIVE Marie-France (dir.), *Les femmes et la Révolution française : Actes du colloque international, 12-14 avril 1989*, 3 tomes, Toulouse, Presses universitaires de Mirail, 1989-1991.

50. APPLEWHITE Harriet et LEVY Darline (dir.), *Women and Politics in the Age of Democratic Revolution*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1990; LEVY Darline et APPLEWHITE Harriet, « Women and Militant Citizenship in Revolutionary Paris », in Sara MELZER et Leslie RABINE (dir.), *Rebel Daughters: Women and the French Revolution*, New York, Oxford University Press, 1992; HUFTON Olwen, *Women and the Limits of Citizenship in the French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1991; HESSE Carla, *The Other Enlightenment: How French Women Became Modern*, Princeton, Princeton University Press, 2001; GODINEAU Dominique, *Les femmes des milieux populaires parisiens pendant la révolution française (1793-messidor an III)*, thèse d'histoire, Paris-1, 1986; FAURÉ Christine, « Doléances, déclarations et pétitions, trois paroles de la parole publique des femmes sous la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 344, 2006, p. 5-25; TALAMANTE Laura, *Les Marseillaises : Women and Political Change during the French Revolution, 1789-1793*, thèse d'histoire, UCLA, 2003; DI CAPRIO Lisa, *The Origins of the Welfare State: Women, Work and the French Revolution*, Urbana, University of Illinois Press, 2007.

51. Cette veine de travaux d'histoire des femmes a été davantage développée en France que dans la recherche anglo-saxonnne. Cf. par exemple LAPIED Martine, « Histoire du genre en Révolution », in Jean-Clément MARTIN (dir.), *La Révolution à l'œuvre; perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, PUR, 2005, p. 77; LAPIED Martine, « Une absence de Révolution pour les femmes », in Michel BIARD (dir.), *La Révolution française : Une histoire toujours vivante*, Paris, Éditions Tallandier, 2010, p. 304.

exceptionnel aux activités politiques, au port d'armes en vue de la défense de leur communauté et au vote dans certaines assemblées, avant que ces pratiques ne deviennent des droits exclusivement masculins en 1793. Cette lecture fondée sur la crise postule toutefois que toutes les femmes se définissaient politiquement par leur genre, avant toute autre appartenance telle que la classe sociale, la religion ou la faction. Elle part également du principe que le chaos révolutionnaire a ouvert une voie exceptionnelle aux femmes, ce qui cantonne la recherche à l'étude de la manière dont les femmes ont emprunté à une forme préexistante de citoyenneté plutôt que de développer une réflexion sur les multiples interprétations de la citoyenneté par les révolutionnaires. Cette approche applique un modèle monolithique de la citoyenneté et du genre à une conjoncture dans laquelle les protagonistes eux-mêmes étaient loin de partager une vision concertée.

Dans une troisième approche, les spécialistes de la culture politique s'intéressant aux questions de genre s'attachent à remettre en cause l'opposition entre le domaine politique public et le domaine domestique privé⁵². La famille et, notamment, l'étude du mariage et de l'héritage offrent à ces historiens un terrain propice à la remise en question de la politique relative aux relations entre les genres⁵³. D'autres chercheurs ont fait valoir que la citoyenneté révolutionnaire n'était pas intrinsèquement sexiste puisque les hommes à faible revenu et les domestiques et mineurs de sexe masculin étaient considérés au même titre que les femmes comme « personnes à charge » au sein d'un ménage. Ainsi, plutôt que de la faire reposer sur le genre, les révolutionnaires fondaient la pleine citoyenneté sur l'indépendance assurée par la propriété personnelle et le statut de chef de famille⁵⁴.

52. Pour un résumé de l'historiographie des femmes et du genre de la Révolution aux années 2000, cf. DESAN Suzanne, « What's after Political Culture? Recent French Revolutionary Historiography », *French Historical Studies*, 23, n° 1, 2000, p. 187-192 ; pour la période antérieure à 1990, cf. OFFEN Karen, « The New Sexual Politics of French Revolutionary Historiography », *French Historical Studies*, 16, n° 4, 1990, p. 909-922. GOODMAN Dena, « Public Sphere and Private Life: Toward a Synthesis of Current Historiographical Approaches to the Old Regime », *History and Theory*, 31, n° 1, 1991, p. 8-9, 15, 19. Considérant la culture politique et la sociabilité, Goodman a soutenu de façon convaincante que les deux sphères, loin de s'opposer, se recouvraient sous l'Ancien Régime et la Révolution. Annie Smart soutient que « le foyer est l'espace où se déploient les vertus à la fois domestiques et civiques », mais conserve la dichotomie des sphères. Elle s'explique ainsi : « Quand nous (universitaires) déclarons que les *citoyennes* n'existent pas ou que les femmes sont exclues de l'identité civique, nous formulons deux postulats : d'abord, que les droits politiques constituent une condition nécessaire, et presque suffisante, de la citoyenneté ; ensuite, que seules les interventions dans la sphère publique peuvent se voir décerner le qualificatif de civiques », SMART Annie, *Citoyennes : Women and the Ideal of Citizenship in Eighteenth-Century France*, Newark, University of Delaware Press, 2011, p. 3, 6.

53. DESAN Suzanne, « The French Revolution and the Family », p. 481 ; DESAN Suzanne, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 2004 ; HEUER Jennifer, *The Family and the Nation: Gender and Citizenship in Revolutionary France, 1789-1830*, Ithaca, Cornell University Press, 2005.

54. VERJUS Anne, *Le bon mari : Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010, p. 26-28 ; cf. aussi les développements sur le « paradigme patriarcal » dans VERJUS Anne, « Gender, Sexuality and Political Culture », in Peter McPHEE, *A Companion*

Ces remarquables avancées dans les travaux sur le genre ont permis de mieux comprendre comment les femmes et les hommes ont vécu la Révolution, et de retracer l'évolution des relations sociales et la recomposition de la culture politique par les révolutionnaires. Les approches fondées sur l'histoire des femmes et la culture politique ont permis de rompre de manière probante avec la dichotomie entre les domaines privé et public. Ces études ambitieuses présentent néanmoins des lacunes en ce qu'elles s'attachent à restituer soit de vastes tendances générales chez les femmes, soit des agrégations d'exemples disparates. Pour gagner en nuance, les historiens du genre se sont récemment tournés vers l'étude de groupes, analysant de larges catégories sociales par le biais d'études de cas⁵⁵. Les requêtes adressées par des recrues appelées au combat illustrent ainsi l'interprétation, par les citoyens masculins, des devoirs paternels et militaires comme rôles patriotiques complémentaires⁵⁶. Prêtres et religieuses relevés de leurs vœux offrent un aperçu de la politique sexuelle de la Révolution⁵⁷. Le traitement des prostituées témoigne des contradictions opposant sous le Directoire, aux yeux des citoyens, du législateur et de la gendarmerie, la « morale » et le « droit de cité⁵⁸ ». Ces études ciblées font apparaître l'évolution du rôle du genre au gré du contexte.

to the French Revolution, Oxford, Wiley-Blackwell, 2013, p. 203, et VERJUS Anne, *Le Cens de la famille : les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Éditions Berlin, 2002. William Sewell a montré comment la propriété a opéré une distinction entre citoyens « passifs » et « actifs », ceux-là seuls pouvant voter. Dans son analyse de Sieyès, Sewell donne la triple formule suivante de la citoyenneté en 1789 : 1) avoir la nationalité française, 2) être chef de famille et 3) assurer un travail utile : SEWELL William, *A Rhetoric of Bourgeois Revolution: The Abbé Sieyès and What is the Third Estate?*, Durham, Duke University Press, 2004, p. 149 ; SEWELL William, « Le Citoyen/la Citoyenne : Activity, Passivity and the Revolutionary Concept of Citizenship », in Colin LUCAS (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture: The Political Culture of the French Revolution*, t. 2, Oxford, Pergamon Press, 1988.

55. Pour un aperçu des travaux récents sur le genre, cf. MAZEAU Guillaume et PLUMAUZILLE Clyde, « Penser avec le genre : Trouble dans la citoyenneté révolutionnaire », *La Révolution française*, 9, 2015, p. 14, et DESAN Suzanne, « Recent Historiography on the French Revolution and Gender », *Journal of Social History*, 52, n° 4, été 2019. L'approche de la micro-histoire illustre aussi la façon dont la conjoncture politique a affecté les rapports entre époux, parents et enfants : cf. VERJUS Anne et DAVIDSON Denise, *Le roman conjugal : chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Seyssel Champ Vallon, 2011 ; PARKER Lindsay, *Writing the Revolution: A French Woman's History in Letters*, Oxford, Oxford University Press, 2013.
56. HEUER Jennifer, « Citizenship, the French Revolution and the Limits of Martial Masculinity », in Anne EPSTEIN et Rachel FUCHS (dir.), *Gender and Citizenship in Historical and Transnational Perspective: Agency, Space, Borders*, Londres, Palgrave, 2017 p. 19-38.
57. CAGE E. Claire, « Celibacy is a Social Crime: The Politics of Clerical Marriage, 1794-1799 », *French Historical Studies*, 36, n° 4, 2013, p. 601-628 ; CAGE E. Claire, *Unnatural Frenchmen: The Politics of Priestly Celibacy and Marriage, 1720-1815*, Charlottesville, University of Virginia Press, 2015 ; MARSDEN Kathryn, *Married Nuns in the French Revolution: The Sexual Revolution of 1790*, thèse d'histoire, University of California-Irvine, 2014.
58. PLUMAUZILLE Clyde, « La nouvelle publicité de la prostitution dans le Paris révolutionnaire : information, marchandisation et banalisation d'une transgression sexuelle, 1789-1799 », in Lydie BODOU, Marlaine CACOUAULT-BITAUD et Ludovic GAUSSOT (dir.), *Le genre entre transmission et transgression*, Rennes, PUR, 2014, p. 79-93 ; PLUMAUZILLE Clyde, *Prostitution et Révolution : les femmes publiques dans la cité républicaine, 1789-1804*, Paris, Ceyzérieu, 2016.

Cet ouvrage se propose de faire progresser la recherche en cessant de considérer le genre comme l'élément central fondant la citoyenneté. À invoquer le genre comme un facteur clé de distinction socioculturelle, on en fait la réponse à la question de la différenciation politique. Ainsi la politologue Anne Verjus insiste-t-elle sur le fait que les analyses ne sauraient se cantonner à une histoire des femmes ; sinon, on s'expose à « jou[er] en cercle en faisant de l'exclusion des femmes l'explication de leur exclusion⁵⁹ ». Pour dégager une vision de la citoyenneté ne conférant pas au genre le statut de critère essentiel, il faut s'abstenir d'en faire le principal angle d'étude. Si l'on entend analyser la manière dont les protagonistes historiques ont inventé la citoyenneté sous de multiples angles au-delà du seul aspect du genre, on doit éviter de les classer d'emblée comme citoyens de sexe masculin ou féminin. D'autres approches doivent être privilégiées avant de considérer comment le genre s'inscrit dans cette matrice d'identité politique. En analysant les Dames des Halles, cet ouvrage aborde plusieurs problématiques. Comment les femmes des marchés se sont-elles intégrées socialement et économiquement dans le corps politique ? Comment les représentations évolutives du genre ont-elles joué dans leur conception de la citoyenneté ? Et quelles stratégies ont-elles adoptées pour équilibrer en permanence les attributs socio-économiques et propres au genre de leur citoyenneté ?

Sources et structure

L'accès à l'expérience des classes populaires requiert souvent de la créativité sur le plan méthodologique, et l'analyse des Dames des Halles ne déroge pas à cette règle. Les femmes des marchés, qui occupent pourtant une place éminente dans les récits révolutionnaires, se font insaisissables dans les sources qui nous sont parvenues. Introduisant jusque dans les archives la turbulence régnant sur les marchés, elles s'y sont égaillées comme des oignons versant d'une charrette. Là on l'on souhaiterait les convoquer en ordre réglé d'une cote bien définie, d'un unique fonds ou d'une collection d'archives donnée, elles apparaissent, fugaces, dans des rapports éparés et rédigés d'une plume qui est rarement la leur. La voix collective des Dames des Halles se fait entendre dans les pétitions qu'elles ont déposées à l'Assemblée nationale ou auprès des autorités municipales. Mais la destruction des archives de leur confrérie et de la Chambre de la Marée du Parlement,

59. Anne Verjus, dans son analyse du suffrage au cours de plusieurs décennies, aborde la question des critères fondant l'exclusion des femmes et de certaines catégories d'hommes du droit de vote. Aux yeux des Dames des Halles, l'essentiel était bien moins la théorie de la représentation traduite par les règles du suffrage que leur capacité à tirer parti de leurs services socio-économiques pour légitimer leurs demandes vis-à-vis de l'État. VERJUS Anne, *Le Cens de la famille : Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Éditions Berlin, 2002, p. 19, 80.

qui se prononçait sur toutes les affaires relatives aux poissons arrivant aux Halles depuis la mer, a laissé peu de sources permettant de saisir leur pensée collective⁶⁰.

Les sources judiciaires, policières, législatives, graphiques et imprimées n'en offrent pas moins des points de contact indirects avec les Dames des Halles. Les agents de police, qui rendent compte des activités menées sur les marchés, interpellent les marchandes se livrant à des pratiques illégales. Les comités de subsistance surveillent l'approvisionnement en vivres, les prix et le commerce entre la capitale et la province. L'Assemblée nationale examine les abris du marché pour débattre de la question du domaine public et tient compte de la masse de liquidités échangée sur les marchés lors de la réforme de la monnaie. Certaines Dames des Halles apparaissent dans les registres du juge de paix où elles règlent des différends entre voisins, plaident pour une baisse de la taxe ou négocient un droit de licence. Les sources iconographiques présentent des gravures révolutionnaires illustrant le célèbre militantisme des Dames des Halles, notamment lors des Journées d'octobre, et des représentations de bâtiments figurant les constructions de leur quartier. Gazettes et pamphlets vendus à la criée témoignent de leur rôle dans les festivals, la politique sur le terrain, et les députations auprès du gouvernement. Quant aux imprimeurs, ils recueillent chansons et pièces de théâtre dressant leur portrait dans une visée politique ou à des fins de divertissement. En somme, cet ouvrage s'attache à reconstituer le quotidien des Dames des Halles et leur univers, tout en présentant leurs compagnons révolutionnaires. Les chapitres I et II dressent un état de leur environnement socioculturel et retracent leurs modalités d'intervention sur la scène politique, au sein de la capitale comme *extra muros*. Les chapitres III à VII se consacrent ensuite aux marchés pour explorer comment les Dames des Halles forgent leur citoyenneté à travers leur travail.

Le chapitre I fait ressortir l'influence que les Dames des Halles tirent du statut central dont elles jouissent, d'une part sur le plan économique en tant que commerçantes et d'autre part sur le plan politique en tant que représentantes traditionnelles du tiers état. Présentant les Dames des Halles au sein des marchés où elles évoluent, il élucide leurs relations avec clients, courtiers, inspecteurs et grossistes. Les informations recueillies sur 151 femmes des marchés dessinent les contours de leur vie quotidienne. Ce chapitre s'attache aussi à établir le poids des relations rituelles des Dames des Halles avec le roi, ainsi que l'influence des personnages littéraires inventés sous l'Ancien Régime pour les représenter, dans la fabrique de leur rôle de porte-parole du peuple. Le « genre poissard » développé par la littérature prérévolutionnaire a donné naissance à des personnages stéréotypés de

60. CLÉMENCET Suzanne, « Chambre de la Marée », in M. ANTOINE (dir.), *Le Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime*, Paris, Imprimerie nationale, 1958.

marchandes qui inspirent les gazetiers révolutionnaires⁶¹. De 1789 à 1792, les propagandistes des partis rivaux s'approprient ce registre, mettant en scène des marchandes fictives pour incarner la souveraineté populaire⁶². Ces constructions culturelles viennent se surimposer aux Dames des Halles vivantes pour étoffer leur influence politique.

Le chapitre II retrace comment, de la monarchie constitutionnelle à la République radicale, les Dames des Halles réinventent leur place dans la nation au travers de leur militantisme, qu'elles définissent comme un engagement civique, et de leurs initiatives maternelles, qu'elles définissent comme un engagement féminin. Les Dames des Halles revendiquent sans relâche leur rôle de gardiennes de la communauté en réagissant de concert à la conjoncture, qu'il s'agisse de solliciter de l'aide lors des disettes ou de dénigrer le roi après sa fuite. On les voit, s'appuyant sur leur légitimité de mères républicaines, contraindre le gouvernement à accorder une attention particulière aux épouses des soldats, mais aussi organiser une expédition punitive pour rosser des religieuses contre-révolutionnaires ayant maltraité leurs enfants. Si l'aura des interventions épisodiques des Dames des Halles ne tarde pas à être ébranlé par le déclin de la monarchie et par la prolifération des clubs et assemblées, nouveaux lieux institutionnels du débat politique, elles n'en continuent pas moins à promouvoir un contrat social incarné, fondé sur l'expérience et porté par des notions de citoyenneté économique.

Le chapitre III examine les débats, aussi fondamentaux sur le plan économique que volatils sur le plan conceptuel, relatifs à l'espace public sur la place du marché. De 1789 à 1792, les femmes des marchés adoptent de nouvelles pratiques de citoyenneté pour défendre leurs espaces de négoce et leurs abris. Elles tirent parti de la rhétorique révolutionnaire pour présenter la terre comme un bien national, dénoncer les détenteurs de monopoles comme des profiteurs privilégiés, invoquer les devoirs paternels de l'État et obtenir des exceptions fondées sur l'utilité publique de leur travail. Ainsi les Dames des Halles entreprennent-elles de façonner leur place dans le corps politique en justifiant les profits personnels qu'elles réalisent sur l'espace public.

Après la refonte de la monnaie nationale par les députés au cours de l'hiver 1789-1790, les Dames des Halles, leurs fournisseurs, leurs clients et les autres marchands dépendent des nouveaux billets à ordre pour leurs échanges quotidiens. Le chapitre IV montre comment la pénurie de petite

61. MOORE A. P., *The Genre Poissard and the French Stage of the Eighteenth Century*, New York, Institute of French Studies, 1935.

62. Pour une liste partielle des pamphlets et leur analyse, cf. ELYADA Ouzi, *Presse populaire et feuilles volantes de la Révolution à Paris, 1789-1792*, Paris, Société des études robespierristes, 1991. Lors de la Fronde, on assiste pour la dernière fois avant la Révolution au détournement du genre poissard à des fins politiques. Cf. MERRICK Jeffrey, « The Cardinal and the Queen: Sexual and Political Disorders in the Mazarinades », *French Historical Studies*, 18, n° 3, printemps 1994, p. 667-699.

monnaie amène les acteurs du marché à s'allier par-delà les clivages séparant les métiers, formant ainsi de nouvelles associations socio-économiques avant que l'Assemblée ne procède à la suppression officielle des corporations. L'argent constitue de ce fait un vecteur concret des transformations sociales fondamentales qui accompagnent la Révolution. Les marchandes de fruit s'allient aux charpentiers pour exiger de nouvelles coupures, les détaillants s'associent aux courtiers pour défendre les billets à ordre, et clients et commerçants se joignent pour soutenir les réseaux de crédit qui se chevauchent. Les Dames des Halles et leurs alliés pressent l'État de protéger les réseaux de paiement des citoyens productifs et, en unissant leurs efforts, infléchissent la réforme monétaire nationale.

Le chapitre v examine comment les contestations des règlements commerciaux amènent en définitive les députés à interdire les clubs de femmes. En 1793, la Convention nationale adopte une série de contrôles des prix dite loi du Maximum. Au cours du débat sur le Maximum à la Convention, les Montagnards, partisans de la réglementation, s'opposent aux Girondins, adeptes du marché libre, sur les devoirs politiques des acquéreurs et des vendeurs. Au même moment, des querelles éclatent sur les marchés entre les Dames des Halles et l'éminent club de femmes qu'est la Société des Citoyennes républicaines révolutionnaires. Les marchandes, à qui le Maximum interdit de faire des profits dans leur vente au détail, affrontent à plusieurs reprises les Citoyennes républicaines, qui prônent des limites strictes pour protéger les consommateurs et fustigent les tentatives des Montagnards de satisfaire les intérêts des commerçants. Pour museler le club, les députés, arguant que la violence et l'irrationalité des femmes n'ont pas leur place en politique, interdisent toute association politique féminine. Ce chapitre soutient que l'interdiction, longtemps interprétée comme un verdict instituant une citoyenneté fondée sur le genre, découle principalement de désaccords sur la définition de la citoyenneté à partir des rôles commerciaux et de la réglementation de la subsistance.

Peu après l'interdiction des clubs de femmes en novembre 1793, la Convention décrète que le plafonnement institué par les réformes du Maximum portera tant sur les prix de gros que sur les prix de détail. Le chapitre vi retrace les aléas de la fin de l'automne et de l'hiver, au cours desquels les Parisiens restent dans l'expectative et les Dames des Halles sont privées de tout moyen légal de vendre à profit. Tandis que la Convention procède à la réforme du Maximum, les Dames des Halles, leurs alliés commerciaux et la gendarmerie locale pressent les députés de soutenir économiquement et de légitimer politiquement les marchandes en leur qualité de citoyennes productives. Ils évoquent les pratiques du marché pour illustrer en quoi les détaillantes méritent de profiter des services qu'elles rendent. Ils soulignent également que les relations commerciales symbiotiques font écho aux liens fraternels unissant les citoyens, et que les salaires

des travailleurs doivent être limités afin que soit assurée aux deux parties des échanges commerciaux une relation équilibrée respectant la réciprocité. En définitive, l'inflation désastreuse finit par confondre les intérêts politiques des détaillants et des consommateurs, frappés par une même misère, lorsque les Thermidoriens abolissent le Maximum en décembre 1794.

De 1791 à 1793, puis de 1795 à 1798, les députés taxent le travail par le biais d'une licence professionnelle, la patente⁶³. Le chapitre VII met en lumière la manière dont les révolutionnaires, en établissant cet impôt, en font le miroir de la relation entre le travail, la propriété et la citoyenneté autonome. En accordant des autorisations en contrepartie de redevances, la patente instaure entre les citoyens et l'État un contrat fiscal à l'image du contrat social. Le législateur détermine la patente en fonction des critères définissant la pleine citoyenneté, notamment l'indépendance et la propriété immobilière. De 1796 à 1798, la patente établit un modèle de citoyenneté économique qui n'est pas fondé sur le genre et fonde un contrat fiscal entre la nation et les Dames des Halles, particularité dont ne bénéficient pas tous les travailleurs salariés masculins. Lors des audiences portant sur la patente devant les juges de paix, les Dames des Halles présentent leur métier comme un travail autonome⁶⁴. Lorsque les députés restructurent les impôts par cellule familiale et exonèrent les détaillants en denrées alimentaires en 1798, les Dames des Halles se voient retirer leurs licences et leur autonomie fiscale. Dans le même temps, le Directoire recentre l'autorité politique sur les hommes, définis comme les chefs de famille.

En sondant l'expérience quotidienne, cet ouvrage fait ressortir la conception que les marchandes révolutionnaires se faisaient de la citoyenneté, considérée comme une mobilisation économique et sociale. Aux Halles, les Dames, les courtiers, les clients, les fonctionnaires, la police et les concitoyens s'interrogent sur la manière dont les relations fraternelles peuvent revêtir des formes commerciales. Les marchandes citoyennes y façonnent leur appartenance civique et leur droit de formuler des revendications à l'égard de l'État en fusionnant leur interprétation du contrat social avec les relations économiques. Les détaillantes manifestent dans la rue pour protéger leur communauté, et n'hésitent pas à s'adresser à leurs représentants lorsqu'elles estiment que cela peut servir leurs intérêts. Mais ce n'est pas en référence à la procédure parlementaire qu'elles définissent le corps politique : elles se représentent plutôt l'économie, le genre et la politique

63. Nicolas Delalande et Alexis Spire soutiennent que l'impôt crée parallèlement des rapports politiques et sociaux. DELALANDE Nicolas et SPIRE Alexis, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, Editions Berlin, 2002, p. 5.

64. William Sewell estime qu'aux yeux des révolutionnaires, « la nation était fondée sur le travail utile exercé à titre privé ou public, et sur les citoyens accomplissant ce travail ». Il ajoute que « tout travail utile, qu'il soit trivial ou distingué, était une contribution au bien-être de la nation. Seule l'oisiveté était méprisable ». SEWELL William, *Gens de métier et Révolution : Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, trad. Jean-Michel Denis, Paris, Aubier, 1983, p. 118-119.

comme des dimensions complémentaires de leur appartenance civique. Sans fonder la citoyenneté sur le genre, les Dames des Halles inventent une citoyenneté basée sur le travail qui intègre des composantes professionnelles, militantes et sexospécifiques.

En rejetant la division téléologique de la citoyenneté en fonction du genre et en explorant des dimensions allant au-delà de son expression institutionnelle, cette étude remet en question la filiation directe entre les droits naturels et le contrat social si souvent invoquée par les révolutionnaires, au profit d'un contrat triangulaire fondé sur des relations réciproques entre l'individu, la société et l'État. En forgeant de nouvelles relations et en en rétablissant certaines, les citoyennes ont inventé une citoyenneté expérimentale fondée sur les échanges sociaux, économiques et politiques à l'œuvre dans la vie quotidienne. Les femmes des marchés mettent en évidence le caractère foncièrement anarchique mais extraordinairement créatif des démocraties en gestation. En rejetant le genre et les institutions comme fondement de la participation civique, pour revendiquer le pouvoir de légitimation du travail utile, les Dames des Halles permettent de redéfinir les représentations dominantes d'une citoyenneté balbutiante et de ses répercussions à long terme.